

Le 1^{er} décembre 2022

Mesdames et Messieurs les Représentants au Conseil d'administration,

J'ai le plaisir de vous informer que, conformément à l'article 24 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, les propositions ci-après sont publiées aujourd'hui, par l'intermédiaire de la procédure de défaut d'opposition, sur la [plateforme interactive réservée aux États membres du FIDA](#) ainsi que sur le [site web public du FIDA](#).

Rapport du Président:

République démocratique populaire lao: Projet Agriculture for nutrition (Agriculture pour la Nutrition) – Phase 2 (AFN II)

Mémoires du Président:

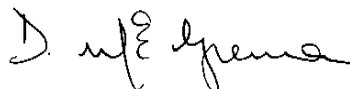
République démocratique de Sao Tomé-et-Principe: Projet d'appui à la commercialisation, à la productivité agricole et à la nutrition

République du Libéria: Projet de transformation de l'agriculture paysanne et de relance de l'entrepreneuriat agricole

La disponibilité des ressources adéquates pour financer ces propositions est confirmée dans le document [EB 2021/134/R.17/Rev.1](#).

Conformément à l'article 24 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, les demandes d'examen de ces propositions lors d'une session ordinaire du Conseil d'administration doivent être présentées par le représentant habilité au Conseil d'administration au Bureau du Secrétaire, par courriel à l'adresse igmr@ifad.org, au plus tard le **22 décembre 2022**.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les Représentants au Conseil d'administration, les assurances de ma très haute considération.



La Secrétaire du FIDA par intérim
Deirdre Mc Grenra

Représentantes et représentants au Conseil d'administration
du Fonds international de développement agricole
et destinataires de copies pour information